

pouvoir avoir des conditions de travail et de vie conformes aux normes actuelles en ayant conscience de l'importance de son rôle économique et social.

Ces conditions militent en faveur de l'installation d'éleveurs permanents qui prendront en charge l'entretien d'une portion d'espace incluant la suberaie.

La localisation préférentielle de ce type d'aménagement semble être le piedmont des massifs qui réunit un certain nombre d'avantages : sols plus

profonds, faible pente, possibilité de terrains cultivables permettant à l'éleveur de pouvoir réaliser des cultures fourragères classiques, proximité de zones plus peuplées permettant d'assurer la vie économique et sociale de l'exploitation ;

## Conclusion

Nous pensons que l'installation d'éleveurs permanents dont les troupeaux pâturent en suberaie après débroussaille-

ment et semis d'espèces fourragères dans les zones favorables, contribuerait à la remise en valeur des suberaies.

Certes ces aménagements ne pourraient concerner que certaines zones aussi bien pour des raisons techniques qu'économiques (financement, marché des produits animaux), mais leur localisation judicieuse contribuerait à une protection efficace contre les incendies.

**Ph.M., J.-P.G.**

# Expérimentation sylvo-pastorale à Laborel (Drôme)

par André DOREE\*



Photo 22 : Les moindres replats encore accessibles sont cultivés en prés de fauche encaissés dans la pinède de pin sylvestre - Laborel (Drôme) 1000 - 1300 m d'altitude.

Photo André Dorée

Ce travail est engagé depuis 1987 dans une région du Sud du département de la Drôme, les Baronnies, aux confins des Préalpes dites sèches. Laborel est une petite commune de montagne (750 à 1 400 m d'altitude) de 110 habitants, très représentative de cette région d'élevage ovin et de production de lavande.

Les conséquences de la deuxième guerre mondiale, l'exode rural et les problèmes économiques rencontrés par les lavandiculteurs ont fortement contribué à :

- la disparition de nombreuses exploitations agricoles

1936 : 210 habitants

1968 : 110 habitants - 24 exploitations agricoles dont 13 à temps plein

1989 : 110 habitants - 15 exploitations agricoles dont 7 à temps plein

- une forte diminution de la S.A.U. (surface agricole utile) et de la S.T.H. (surface toujours en herbe)

1970 : 816 ha dont 602 ha de S.T.H.

1989 : 469 ha dont 299 ha de S.T.H.

La baisse de l'activité agricole conduit à une forte extension des friches et des pinèdes essentielle-

\* CEMAGREF Grenoble  
Institut national d'études rurales montagnardes - BP 76.  
38402 St Martin d'Hères cedex

ment de pin sylvestre (elles représentent les 3/4 des 110 000 ha de pinèdes répertoriées dans le département de la Drôme, soit 82 000 ha).

Les conséquences de cette extension naturelle du pin sylvestre entraînent :

- une gêne considérable dans la conduite des troupeaux encore présents (5 actuellement alors qu'il y en avait 15 en 1950) ;
- une diminution de la qualité et de la quantité d'herbe ;
- une moins-value forestière importante par manque d'entretien de peuplements ligneux anarchiques non ou peu productifs en l'état ;
- un accroissement des risques d'incendie.

En 1984, sous l'impulsion du C.R.P.F. Rhône-Alpes, s'est créée une Association syndicale autorisée forestière, l'ASA du Haut-Céans qui regroupe 15 propriétaires forestiers dont 4 éleveurs, sur 600 hectares. Le règlement intérieur de cette association insiste notamment sur la nécessité de sauvegarder un équilibre agro-sylvo-pastoral vis-à-vis des terrains apportés dans la structure.

Un essai d'aménagement sylvo-pastoral est donc envisagé avec comme objectif essentiel de rechercher la meilleure synergie possible entre une production forestière de qualité et une activité pastorale ovine rentable, cela sur un même territoire.

Un dispositif expérimental a donc été mis en place entre 1984 et 1987 chez un éleveur ovin (360 brebis mères) sur une superficie de 22 hectares.

### Ses caractéristiques :

Trois traitements forestiers : éclaircies (120,240 et 400 tiges/ha) combinés à trois traitements agronomiques (espèces naturelles ; espèces naturelles fertilisées : N, P, K ; espèces naturelles avec sursemis et fertilisation NPK) plus un témoin (maintien en l'état du peuplement sans aucune intervention, parcouru par les animaux) et une coupe rase pour créer des prairies temporaires (avec fauche et fauche-pâture), soit 14 parcs.

Ce dispositif a nécessité la signature d'une convention plurianuelle de pâturage, la première dans le département, entre l'éleveur ovin et un propriétaire forestier.

### La mise en place du dispositif et le suivi de l'expérimentation :

- le C.R.P.F., maître d'oeuvre de l'ensemble de l'opération ; il est chargé plus particulièrement :

- \* de la gestion administrative du dossier (montage, subventions à 50 %) ;

\* des aspects forestiers (éclaircies, suivi du devenir des arbres sélectionnés : croissance, aspects sanitaires, impact du troupeau).

- le CEMAGREF, groupement de Grenoble, chargé du volet agro-pastoral :

- \* connaissance des végétations initiales ;

\* suivi de l'impact des différentes interventions techniques sur les végétations naturelles ou introduites...

- l'E.D.E., l'Echelon départemental de l'élevage de la Chambre d'agriculture du département de la Drôme pour tout ce qui concerne les aspects technico-économiques liés à l'exploitation par le troupeau ovin :

\* choix des espèces fourragères à introduire, des engrangements ;

\* tenue du carnet de pâturage ;

\* impact du dispositif au niveau du système d'exploitation du cheptel, du gardiennage...

- le G.A.E.C. (Groupement agricole d'exploitation en commun) de la montagne (l'éleveur, sa fille et son frère) qui participe depuis le début de l'opération aux discussions et aux nombreux travaux nécessaires au bon fonctionnement du dispositif (travaux forestiers en partie, pose de clôtures, semis,

épandage d'engrais, tenue du carnet de pâturage...).

Cet essai est mis en place pour être suivi pendant une dizaine d'années au moins (aspect forestier), cinq à six années (aspect agro-pastoral). Il devrait faire ressortir les effets positifs... ou négatifs, des utilisations forestières et pastorales d'un espace initialement agricole, mais colonisé par l'arbre.

Peu de résultats, bien évidemment, à présenter pour l'instant ; une observation cependant au niveau de la production fourragère : deux ans après, sur les secteurs sursemés et fertilisés, la production passe de 0,5 T MS/ha (1) à 2,5 - 3 T MS/ha, cela a permis de multiplier par 6 le nombre de journées-pâture du troupeau sur les 20 hectares du site départemental.

S'adressant aux responsables locaux et aux utilisateurs, cet exemple devrait montrer que des solutions viables existent pour dynamiser des territoires à l'abandon et que des activités pastorales dans les espaces boisés ou des activités forestières sur des espaces pâturés en sont une.

Pour les trois années de réalisation du projet, le montant des opérations bénéficiant d'une aide de l'Etat s'élève à 269 000 F subventionnées à hauteur de 50 % avec un plafond de 135 000 F auquel s'ajoute 174 000 F de "frais d'environnement" répartis entre le Conseil régional (112 000 F) et le C.R.P.F. (62 000 F).

**A.D.**

1. MS/ha : matière sèche/ha



Photo 23 : Des parcelles cultivées (prés de fauche, lavande) encaissées dans la pinède de pin sylvestre omniprésente.  
Photo A.D.